



22 rue de la Bretonnerie  
45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 53 25 06

Fax : 02 38 81 72 02

[info@huissier-orleans.fr](mailto:info@huissier-orleans.fr)

**Cour d'Appel d'ORLEANS**

**TGI : Orléans / Tours / Blois**

**Départements : 45 – 41 – 37**



## RECouvreMENT CONTENTIEUX CONSTAT

# SELARL LEBLANC ET ASSOCIES

### Huissiers de justice associés

## ORDRE DE VIREMENT

Je soussigné(e), Monsieur / Madame .....

→ Né(e) le .... / .... / ..... à .....

→ Demeurant à : .....

→ Téléphone : .....

→ Titulaire du compte : .....

Banque : .....

Agence de : .....

### DONNE ORDRE A LA DITE BANQUE DE VIRER :

→ Le ..... de chaque mois\*

→ La somme de ..... euros (€).

→ À compter du .....

Au profit de :

**SELARL LEBLANC ET ASSOCIES**  
**Huissiers de justices associés**  
**22 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS**



Relevé d'Identité Bancaire



**Relevé d'Identité Bancaire**  
DRFIP LOIRET  
4 PLACE DU MARTROI BP 2435  
45032 ORLEANS CEDEX 1

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000142852Y	09

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

**FR7240031000010000142852Y09**

Identifiant International de la banque (BIC)

**CDCGFRPPXXX**

Cadre réservé au destinataire du relevé

SELARL LEBLANC ET ASSOCIES  
22 RUE DE LA BRETONNERIE  
45000 ORLEANS

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et évite des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

→ **Rappeler IMPERATIVEMENT LA REFERENCE : DOSSIER N°**

.....

**Jusqu'à ce que nouvel ordre contraire ou modificatif soit donné ou mainlevée signifiée par ledit Huissier**

*Je considère par ailleurs que la signification à ma banque du présent ordre de virement par l'Huissier de Justice vaudra saisie arrêt validée et donne ordre par conséquent à ma banque de la considérer comme prioritaire par rapport à d'autres virements automatiques ou non que j'aurais pu ou que je pourrais dans l'avenir donner, s'il s'agit de créances de privilège de même rang et sans préjudice de créances à caractère privilégié que la banque devrait alors considérer comme telles.*

*Lorsque tous les virements auront été effectués, le décompte du solde me sera communiqué pour paiement final.*